

Initiatives ministérielles

recettes nécessaires aux programmes que veulent les Canadiens, qu'il s'agisse de garderies, de soins de santé, d'éducation ou d'autres services. Il pourrait s'agir d'un mégaprojet que nous voudrions voir disparaître, mais que le gouvernement maintiendrait vraisemblablement. Nous saurions alors quel doit être le taux. Nous saurions qui imposer. Les faits seraient évidents et nous pourrions saisir quelque chose. Il ne fait aucun doute que le moment est venu d'adopter un régime comme celui-là.

Puisque nous parvenons à nous entendre avec un autre État pour éviter la double imposition, pourquoi n'examinons-nous pas notre régime interne pour éviter la double imposition à l'intérieur même de nos frontières? Pourquoi agissons-nous si bêtement et cherchons-nous à garder le fardeau et les coûts du calcul de l'impôt sur le revenu, de même que le fardeau et les coûts du recouvrement d'impôts élevés?

Plus tard aujourd'hui, et encore demain, nous serons saisis d'autres projets de loi qui traiteront des taxes d'accise. Dans certains cas, les taxes seront réduites et, dans d'autres cas, elles seront accrues. Le projet de loi C-90 fera augmenter un grand nombre de ces taxes. Nous n'avons pas besoin de telles mesures. Les taxes et les impôts doivent être réduits, pas augmentés. Comme j'aurai l'occasion, dans des discours ultérieurs, de parler de l'impôt uniforme, je cesserai ici l'analogie avec les bons éléments du projet de loi C-9.

J'aperçois le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Je suis heureux de constater qu'il est assez bien disposé à examiner les avantages de l'impôt uniforme. Il n'a fait aucune promesse, mais c'est un bon départ. C'est un pas dans la bonne direction, car tous les Canadiens en profiteront.

En terminant, je répète que nous sommes en faveur du projet de loi S-9. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement qui refuse de négocier le même genre d'ententes à l'intérieur de notre territoire. Notre gouvernement ne peut pas continuer de sourire à nos voisins et de conclure de bons accords avec eux, tout en refusant de négocier des ententes similaires chez nous. Cela suscite des affrontements dans notre pays. Les partisans de la séparation luttent pour obtenir des pouvoirs. Au cœur de cette lutte se trouve le problème de l'imposition, qui devrait taxer et à quels niveaux, et de l'abolition du système de double imposition et du double emploi. Pourquoi ne pas dire aux Québécois que le gouvernement fédéral se retirera de tels et tels secteurs de compétence, qu'ils pourront gérer ces secteurs à leur guise et prélever les taxes nécessaires. Voilà comment le fédéralisme fonctionne. Mais non, le gouvernement refuse d'agir ainsi.

• (1335)

Les Canadiens ont grandement besoin de changements. Comme nous l'avons vu aujourd'hui, pour apporter des changements, il faut contourner la Loi de l'impôt sur le revenu ou ne pas en tenir compte. Si nous devions respecter les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu au cours de nos négociations avec d'autres États, nous ne parviendrions jamais à conclure d'accords, car personne n'y comprendrait quoi que ce soit.

Les contribuables du Canada, particuliers et sociétés, peuvent avoir recours aux services de comptables et d'avocats fiscalistes intelligents et très instruits, qui signeront au bout du compte une clause de dénegation de responsabilité du genre de celle-ci: «Nonobstant tous les conseils que je vous ai fournis, tout ce qui

est là-dedans peut être vrai ou faux. Mon interprétation devrait être acceptée par Revenu Canada, mais si elle ne l'est pas, ce ne sera pas ma faute.» Ce sont eux qui remplissent nos déclarations de revenus. S'il y a des zones grises, Revenu Canada refuse l'interprétation du comptable. On doit alors payer, car si on ne le fait pas, on finit par verser le double d'intérêts. Au Canada, un criminel a plus de droits que cela. Je ne veux pas revenir sur le projet de loi C-45, mais un criminel a plus de droits, au Canada, qu'un contribuable qui présente sa déclaration de revenu en retard.

Le gouvernement s'en prend arbitrairement à ses administrés. Cela entraîne des conflits entre les citoyens et les bureaucrates, ce dont nous pouvons nous passer. Nous n'avons pas besoin qu'on critique et qu'on maudisse le ministère. Nous pouvons simplifier et améliorer les choses en prévoyant tout bonnement un système d'imposition simple que tout le monde comprenne. Les contribuables cesseront alors de contester le traitement que leur réserve le ministère et les décisions qu'il aura prises. Nous n'avons pas besoin de toutes ces chicanes.

Bref, il est temps qu'on commence à prévoir, pour les Canadiens vivant au Canada, les mêmes règles et les mêmes taux que ceux régissant les Canadiens vivant à l'extérieur du Canada.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, j'étais sur le point de laisser la Chambre passer au vote, mais le député qui vient de parler m'a incité à dire quelques mots.

Certes, le projet de loi S-9 résulte évidemment d'un processus complexe découlant d'un traité fiscal conclu par le Canada et les États-Unis en mars 1995. Le Sénat en a rapidement fait une question très importante et lui a accordé la priorité sur nombre d'autres projets de loi. Il en a fait sa principale priorité et l'a adopté en mai avant l'ajournement de l'été. Maintenant, peu de temps après la rentrée, le gouvernement dit qu'il en fait lui aussi une priorité. Cette mesure fiscale passera avant une foule d'autres initiatives.

Je pourrais parler du niveau élevé du chômage auquel le gouvernement ne s'attaque pas. Je pourrais parler d'une foule de questions sociales, économiques et culturelles qui sont simplement passées sous silence. Le gouvernement dit qu'il doit, en priorité, apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu une modification qui profitera surtout à une poignée de familles comptant parmi les plus riches du Canada.

Car c'est de cela qu'il s'agit. N'y allons pas quatre chemins. Cette mesure fiscale ne profitera pas à beaucoup d'électeurs de Kamloops ou d'Okanagan—Shuswap. Et je pourrais nommer d'autres circonscriptions d'un bout à l'autre du pays.

Ce projet de loi a été rédigé et conçu pour répondre aux préoccupations d'une poignée de très riches familles canadiennes.

Comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances l'a dit, c'est une question d'équité. Je suppose que, du point de vue du gouvernement, c'est vrai. Il faut modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à ce que les investissements américains de contribuables résidant au Canada ne soient pas doublement imposés. Tout le monde appuie la signature de conventions en matière d'impôt et la modification correspondante des lois fiscales.